

226C0517
FR0000035081-FS0344

14 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ICADE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 avril 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 avril 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE, et détenir, indirectement 4 005 329 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

| | Actions et droits de vote | % capital et droits de vote |
|--|----------------------------------|------------------------------------|
| Goldman Sachs International | 2 363 579 | 3,10 |
| Goldman Sachs Bank Europe SE | 220 203 | 0,29 |
| Goldman Sachs Asset Management, L.P. | 3 826 | ns |
| Goldman Sachs Finance Corp International Ltd | 1 417 460 | 1,86 |
| Goldman Sachs & Co. LLC | 261 | ns |
| Total Goldman Sachs Group, Inc. | 4 005 329 | 5,25 |

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ICADE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 370 706 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ICADE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 254 948 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 219 803 actions ICADE résultant de la détention de 50 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2028 et le 17 février 2038 ; et
- 2 035 145 actions ICADE résultant de la détention de 59 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 30 avril 2026 et le 3 mars 2038.

¹ Sur la base d'un capital composé de 76 234 545 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.